

Préambule au CA du 11 février 2014
Au lycée polyvalent Joliot Curie 77190 Dammarie les lys

A l'occasion du conseil d'administration présentant le Tableau de Répartition des Moyens lié à la Dotation Horaire Globale prévue pour l'année 2014-2015, les personnels du lycée Joliot Curie dénoncent l'orientation "d'optimisation " des moyens prévus par le rectorat.

La restriction des budgets de l'éducation nationale depuis plusieurs années a entraîné des conséquences directes sur le fonctionnement et l'encadrement du lycée.

Evolution de la DHG depuis 11 ans sur le lycée Joliot Curie à Dammarie les lys

1- La dotation totale en heures

(Situation présentée au CTPA de janvier 2014)

	2003-2004	2014-2015	Bilan
En SGT	1397,25	1260	- 137,25
En SEP	1341,50	1112	- 229,5

2- La dotation en heures postes

	2003-2004	2014-2015	Bilan
En SGT	1251,50	1058	- 193,5 soit env. 11 postes
En SEP	1236,50	978	- 258,5 soit env. 14 postes
Capacité d'élèves totale	937 + 640 = 1577	973 + 561 = 1534 (sur 57 divisions)	- 25 postes Pour 43 élèves en moins

Bien que les structures du lycée (en SEP) aient évolué, que la quantité d'élèves au lycée soit quasiment identique depuis 11 ans (43 élèves en moins), environ 25 postes d'enseignants (ETP) ont été supprimés sur le lycée Joliot Curie.

L'augmentation mécanique des heures supplémentaires (**à Joliot Curie 16 % en SEGT cette année**) entraîne la suppression automatique de postes de personnel encadrant les élèves dans le second degré dans l'Académie de Créteil.

L'impact direct pour notre lycée entraîne des dysfonctionnements inadmissibles pour obtenir un enseignement correct face aux élèves.

Etant attachés à un service d'enseignement performant nous n'acceptons pas de telles mesures, qui à terme finissent par mettre en péril l'avenir des futurs citoyens dont nous avons la charge.

Il va de soi que ces conditions sont incompatibles avec un enseignement de qualité, gage de réussite de nos élèves.

Ci-joint 3 motions présentées au vote

Le 11 02 2014

Les enseignants élus au CA de Joliot Curie à Dammarie les lys